C.D.A.M. **2017 / 2018**

CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES

PHASE 2: 3ème Journée : 23/03/2018

EQUIPE INCOMPLETE

D4C AOTL 3 : AVERTISSEMENT

COMMISSION SPORTIVE

Edition 301 FFTT, Edition des brulages au : 04-04-2018
13060074 AOTL 3 (6) contre 13060008 PC O.ANTIBES (8)
Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D3062 Poule : A Journée 15 Date : 23/03/2018
062665 BREMA PATRICE AOTL Brulage type : Cas A

23/03/2018	23/03/2018	30/03/2018
Tour : 15	Tour : 15	Tour : 16
D3A 1	D4 C 3	D3A 1

A joué 2 fois dans la même journée.
En D4C il a gagné 2 parties, les points sont annulés et l'équipe AOTL3 est considéré avoir joué à 3 joueurs.
Le score est de 10 – 4 pour ANTIBES